

GENUFLEXION OU PROSTRATION AU CHŒUR APRÈS L'ÉLEVATION

On voit dans certaines églises les porte-flambeaux faire la prostration après l'élévation, tandis que dans d'autres, ils font une simple génuflexion. Il en est de même des prêtres qui sortent du chœur ou y entrent après l'élévation, et il n'y a pas toujours accord, dans une même église, entre ceux-ci et ceux-là. Il est regrettable que ce rite extérieur et si facilement remarqué des fidèles ne soit pas uniforme. Cette divergence provient du fait que la règle de l'Eglise n'est pas suffisamment connue des prêtres, comme des frères qui ont la charge des enfants de chœur et des servants. Il est vrai que la pratique, sinon la règle, a changé sur ce point. Toutefois, il y a assez longtemps que le changement a été fait pour qu'il soit plus généralement adopté. Il est malheureux qu'un si petit nombre de maîtres de cérémonies aient connaissance des changements liturgiques qui les intéressent et qui sont communiqués au clergé soit par l'ordinaire dans ses circulaires ou dans ses avis donnés à la retraite générale, soit par des revues ecclésiastiques autorisées.

L'usage était il y a quatorze ans, presque général, au Canada¹ comme en France, de faire une prostration entre l'élévation et la communion, en passant devant l'autel, en sortant du chœur, ou en y entrant. On agissait ainsi parce que le Saint Sacrement est alors présent sur l'autel. Cependant la raison de ne faire qu'une génuflexion paraissait plus fondée, vu que le Saint Sacrement n'est pas alors exposé à la vénération des fidèles et qu'on ne fait pas généralement la prostration devant le ciboire renfermé dans le tabernacle. Pour

¹ Nos cérémoniaux canadiens de 1832 et de 1852 cependant demandaient la simple génuflexion.

cette de
ne faisai

L'arch
Rites et
l'autel,
(debeam
gation a
Martinu
1904, qu
La ques
porté-fla
l'élévati

Il en «
cette rép
exposé, «
l'élévati

Egale
faire pl
qu'ils so

² On pe
1904, pag

³ Depu
tions, co
avant qu'

⁴ Les f
chacun d
lée Tenue
complém

⁵ Les fi
raison le
ou d'un e
temps de